

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	12

Vote	
Pour : 12	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2024, le 25 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 mars 2024.

**Présents :** M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, SAINTURAT-NIEL Corinne, THIBAUD Stéphanie MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Le : 29 MARS 2024

Et publication ou notification le :

29 MARS 2024

**Excusé(s) :** MMES BALANGER Laurence, DILLET Sabrina, NERAUDEAU Delphine, REMAUD Natacha, SIONNEAU Dominique (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), MM. LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ), MIGNÉ Hervé.

A été nommée secrétaire : Mme Stéphanie THIBAUD

### 2024\_03\_02 – Compte administratif 2023

#### Section Investissement :

Recettes d'investissement propres à l'exercice clos :	337 195,27 €
Dépenses d'investissement propres à l'exercice clos :	1 080 761,56 €
Donc un résultat négatif d'investissement de l'exercice 2023 de	743 566,29 €
Résultat positif de l'investissement de clôture 2022 reporté de	635 720,38 €
<b>Donc un résultat de clôture négatif d'investissement de 2023 de</b>	<b>107 845,91 €</b>

#### Section Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement propres à l'exercice clos :	1 443 966,85 €
Dépenses de fonctionnement propres à l'exercice clos :	1 095 308,71 €
Donc un résultat positif de fonctionnement de l'exercice 2023 de	348 658,14 €
Résultat positif de fonctionnement de clôture 2022 reporté de	301 056,95 €
<b>Donc un résultat de clôture positif de fonctionnement de 2023 de</b>	<b>649 715,09 €</b>

Le compte administratif 2023 du budget principal, tel qu'il est présenté, est adopté avec 12 voix pour. Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 29 MARS 2024

Le Maire,

Hervé BESSONNET

La Secrétaire de séance  
Stéphanie THIBAUD

